



**Règlement
Swiss Loppet
2023/24**

Table des matières

1. Dispositions générales	3
1.1 Inscription des participants	3
1.2 Inscription en bonne et due forme aux courses	3
2 Dispositions pour les organisateurs.....	3
2.1 Transfert des données.....	3
2.2 Format de transfert.....	3
3. Classement de la Swiss Loppet	4
3.1. Catégories.....	4
3.2 Classement par points.....	5
3.3 Notation	5
3.3.1 Classement intermédiaire	5
3.3.2 Classement final.....	5
3.3.3 Résultats radiés.....	5
3.4 Distinction	5
4. Swiss Loppet Gold Member.....	6
4.1 Distinctions.....	6
5. Swiss Loppet Member.....	6
5.1 Distinctions.....	6

1. Dispositions générales

1.1 Inscription des participants

Pour participer à la Swiss Loppet, il faut avoir 18 ans au minimum (l'année de naissance fait fois) et être membre de Swiss-Ski.

Il n'existe pas d'inscription générale pour la Swiss Loppet. Pour participer à la Swiss Loppet, il faut s'inscrire en bonne et due forme à chaque course conformément au point 1.2. Aucun résultat ne sera pris en compte rétroactivement.

Les participants doivent disputer au moins deux compétitions pour pouvoir figurer dans le classement final. Les athlètes de cadre de Swiss-Ski ne sont pas pris en compte dans le classement de la Swiss Loppet.

1.2 Inscription en bonne et due forme aux courses

Le participant doit s'inscrire à chaque course à l'aide du numéro de membre (sur la carte Swiss-Ski) car les résultats sont enregistrés sous ce numéro. Si un participant constate que le numéro de membre inscrit sur la liste de départ d'une course est erroné ou manquant, il doit en avvertir l'organisateur ou le responsable informatique avant le départ. Les erreurs dans les classements doivent être communiquées immédiatement à l'organisateur.

Les éventuelles erreurs dans le classement de la Swiss Loppet doivent être communiquées sans délai à Swiss-Ski à des fins de correction.

2 Dispositions pour les organisateurs

2.1 Transfert des données

L'organisateur est tenu de communiquer les données à Swiss-Ski au plus tard à 12h00 le jour suivant la course.

2.2 Format de transfert

Les données doivent être transmises dans le format défini par Swiss-Ski. La convention doit être respectée sans exception.

Le format des données est défini en détail dans un document distinct qui peut être téléchargé sur le site Internet de la COC www.swiss-ski-kwo.ch.

3. Classement de la Swiss Loppet

3.1. Catégories

La répartition des catégories est la suivante pour les courses de la Swiss Loppet :

Catégorie	Age	2024	2025	2026	2027	2027
Femmes	jusqu'à 29	1994 - 2005	1995 - 2006	1996 - 2007	1997 - 2008	1998 - 2009
Femmes C1	30	1989 - 1993	1990 - 1994	1991 - 1995	1992 - 1996	1993 - 1997
Femmes C2	35	1984 - 1988	1985 - 1989	1986 - 1990	1987 - 1991	1988 - 1992
Femmes C3	40	1979 - 1983	1980 - 1984	1981 - 1985	1982 - 1986	1983 - 1987
Femmes C4	45	1974 - 1978	1975 - 1979	1976 - 1980	1977 - 1981	1978 - 1982
Femmes C5	50	1969 - 1973	1970 - 1974	1971 - 1975	1972 - 1976	1973 - 1977
Femmes C6	55	1964 - 1968	1965 - 1969	1966 - 1970	1967 - 1971	1968 - 1972
Femmes C7	60	1959 - 1963	1960 - 1964	1961 - 1965	1962 - 1966	1963 - 1967
Femmes C8	65	1954 - 1958	1955 - 1959	1956 - 1960	1957 - 1961	1958 - 1962
Femmes C9	70	1949 - 1953	1950 - 1954	1951 - 1955	1952 - 1956	1953 - 1957
Femmes C10	75	1944 - 1948	1945 - 1949	1946 - 1950	1947 - 1951	1948 - 1952
Femmes C11	80	1939 - 1943	1940 - 1944	1941 - 1945	1942 - 1946	1943 - 1947
Femmes C12	de 85	bis 1938	bis 1939	bis 1940	bis 1941	bis 1942

Catégorie	Age	2024	2025	2026	2027	2027
Hommes	jusqu'à 29	1994 - 2005	1995 - 2006	1996 - 2007	1997 - 2008	1998 - 2009
Hommes A1	30	1989 - 1993	1990 - 1994	1991 - 1995	1992 - 1996	1993 - 1997
Hommes A2	35	1984 - 1988	1985 - 1989	1986 - 1990	1987 - 1991	1988 - 1992
Hommes A3	40	1979 - 1983	1980 - 1984	1981 - 1985	1982 - 1986	1983 - 1987
Hommes A4	45	1974 - 1978	1975 - 1979	1976 - 1980	1977 - 1981	1978 - 1982
Hommes A5	50	1969 - 1973	1970 - 1974	1971 - 1975	1972 - 1976	1973 - 1977
Hommes B6	55	1964 - 1968	1965 - 1969	1966 - 1970	1967 - 1971	1968 - 1972
Hommes B7	60	1959 - 1963	1960 - 1964	1961 - 1965	1962 - 1966	1963 - 1967
Hommes B8	65	1954 - 1958	1955 - 1959	1956 - 1960	1957 - 1961	1958 - 1962
Hommes B9	70	1949 - 1953	1950 - 1954	1951 - 1955	1952 - 1956	1953 - 1957
Hommes B10	75	1944 - 1948	1945 - 1949	1946 - 1950	1947 - 1951	1948 - 1952
Hommes B11	80	1939 - 1943	1940 - 1944	1941 - 1945	1942 - 1946	1943 - 1947
Hommes B12	de 85	bis 1938	bis 1939	bis 1940	bis 1941	bis 1942

Les organisateurs utilisant des catégories par tranches de dix ans sont tenus de respecter la même règle de séparation des années de naissance que dans la liste ci-dessus.

3.2 Classement par points

Lors de chaque course de la Swiss Loppet, des points de classement sont attribués aux 30 premiers classés. Ce principe vaut tant pour le classement par catégories que pour le classement général (avec chaque fois une catégorie femmes et hommes).

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1.	100	11.	24	21.	10
2.	80	12.	22	22.	9
3.	60	13.	20	23.	8
4.	50	14.	18	24.	7
5.	45	15.	16	25.	6
6.	40	16.	15	26.	5
7.	36	17.	14	27.	4
8.	32	18.	13	28.	3
9.	29	19.	12	29.	2
10.	26	20.	11	30.	1

A partir du 30e rang, chaque participant qui passe la ligne d'arrivée et est classé reçoit 1 point.

3.3 Notation

3.3.1 Classement intermédiaire

Un classement intermédiaire est établi après chaque course et publié sur le site Internet de la COC (www.swissloppet.ch).

3.3.2 Classement final

Le classement final provisoire est immédiatement établi et publié après la dernière course. Les réclamations doivent être communiquées à Swiss-Ski dans un délai de 14 jours suivant la publication du classement final provisoire.

Seuls les participants ayant disputé au moins deux compétitions sont pris en compte dans le classement final.

3.3.3 Résultats radiés

Le classement de la Swiss Loppet n'applique pas le système des résultats radiés, ce qui signifie que tous les points de classement engrangés tout au long de la saison sont comptabilisés.

3.4 Distinction

Les six premiers du classement général femmes et hommes se voient remettre une médaille et un prix spécial. Les trois premiers de chaque catégorie du classement général reçoivent une distinction à la fin de la saison.

La remise des prix se déroule dans le cadre de l'Assemblée des délégués de Swiss-Ski.

Les 10 premiers de chaque catégorie sont conviés à la remise des prix. Les concurrents qui ont droit à un prix reçoivent une invitation personnelle.

4. Swiss Loppet Gold Member

Pour devenir « Swiss Loppet Gold Member », il faut avoir participé à toutes* les courses de la Swiss Loppet au cours d'un hiver. Les courses qui ne se sont pas déroulées ne sont donc pas prises en compte dans le classement.

* Si une course est déplacée à la même date qu'une autre course, une seule de ces courses doit être disputée et saisie en conséquence.

L'année Swiss Loppet s'étend sur la période durant laquelle se déroulent les onze courses d'une saison, généralement de début janvier à la mi-mars.

4.1 Distinctions

Après avoir terminé la dernière des onze courses, tous les participants ayant complété les onze courses seront contactés par Swiss-Ski par e-mail. Les participants réussis recevront une invitation à la cérémonie de remise des prix qui aura lieu lors de l'assemblée des délégués de Swiss-Ski.

En signe de reconnaissance, le/la Swiss Loppet Gold Member reçoit :

- un gilet fonctionnel Swiss Loppet Gold Member (merci d'indiquer la taille lors de l'envoi du passeport, XS, S, M, L ou XL)
- le certificat de félicitations Swiss Loppet Gold Member, avec le nom, le prénom, l'année de naissance, l'année et la liste des courses disputées.

5. Swiss Loppet Member

Pour devenir "Swiss Loppet Member", il est nécessaire de participer à toutes les courses de "Swiss Loppet" au moins une fois, cela pouvant se faire sur plusieurs années.

5.1 Distinctions

Après avoir terminé la dernière des onze courses, la participante ou le participant doit contacter Swiss-Ski par e-mail, de préférence en précisant l'année de participation à chaque course. Les participants réussis recevront un certificat de félicitations comprenant leur nom, prénom, année de naissance et la liste des courses correspondantes avec l'année.